

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 19/09/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<u>Etaient présents</u> , Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOURREE Marie-France, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, DARGENT Michel, DENIS Jean-Noël, DREUX-COUSIN Virginie, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie TURCAN Philippe
Nombre de présents : 29	<u>Membre titulaire représenté par son suppléant</u> : Mme RABLINEAU Jeannine
Nombre de votants : 32	<u>Absents excusés</u> : Mmes MM. COUPEL Christian, DUREUIL Brigitte, LERAY Christophe, MARTEAU Mildred, SORIN Véronique
	<u>Présents par procuration</u> : Mmes MM. DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. MARIE), DUMAINE Chantal (pouvoir à M. TURCAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT)
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. BEAUCHEF Régis

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie

Par délibération n°2025-04-26 du 24 avril 2025, le Conseil communautaire a prescrit la modification de droit commun de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie afin de modifier l'OAP-La Gare. Après étude du dossier, il s'avère qu'il est également nécessaire de procéder à la modification de deux autres OAP inscrites au Plan Local d'urbanisme, l'OAP-impasse Foulon et l'OAP-Rue de la Sergenterie. Il est donc nécessaire de compléter le contenu de la modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 153.41 du code de l'Urbanisme,

Vu les articles L.153-36 et suivants du code de l'Urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie approuvé par délibération n°2022-02-18 du Conseil Communautaire en date du 24/02/2022 ainsi que ses mises à jour ;

Considérant qu'une modification de droit commun est nécessaire pour répondre aux objectifs suivants :

- Modifier l'OAP – La Gare
- Modifier l'OAP – Secteur Rue de la Sergenterie de Javains
- Modifier l'OAP- Impasse Foulon

Considérant que les objectifs de cette modification de droit commun ne portent pas atteinte aux orientations définies dans le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Considérant que cette modification de droit commun donnera lieu à une concertation publique avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, des supports de communication en seront le relais (bulletin communal, site internet, registre) toute enquête publique,

061-200068443-20250925-2025-09-13-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de prescrire la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- **FIXE** les modalités de la concertation telles que proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à avoir recours à un cabinet d'étude pour mener à bien la procédure ;
- **CHARGE** le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ABROGE** la délibération n°2024-04-26 du 24 avril 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

